

6. La population d'origine étrangère (stock)

6.1. Quelle(s) définition(s) ?

La question de la définition de la population d'origine étrangère est un des débats les plus anciens qui agite les recherches statistiques sur l'immigration. Dans de nombreux pays comme la Belgique, la statistique produit habituellement uniquement des données selon la nationalité. Cependant, cette primauté est remise en question, car la seule nationalité des individus n'est plus à même d'appréhender la diversité des origines de la population et la situation des populations d'origine étrangère ayant acquis la nationalité du pays où elle réside (Jacobs et Rea, 2005 ; Perrin, Dal et Poulain, 2006 ; Centre pour l'égalité des chances, 2007). Dans la plupart des pays européens émerge donc l'idée d'utiliser des définitions alternatives permettant de mieux appréhender les origines.

Pratiquement, les pays utilisent des variables assez diverses pour identifier les personnes étrangères ou d'origine étrangère :

- La nationalité. Elle reste la variable la plus souvent reprise. Cependant, son usage est de plus en plus critiqué de par l'accélération des processus d'acquisition de la nationalité.
- La nationalité à la naissance. Même si elle n'est jamais utilisée officiellement, elle a souvent fait l'objet de questions lors des recensements (Belgique, France, Italie, Luxembourg...). Elle permet d'identifier les étrangers ayant acquis la nationalité du pays de résidence.
- Le lieu de naissance est une variable souvent reprise, notamment dans les pays d'immigration comme les Etats-Unis ou le Canada. Sa prise en compte est utile pour distinguer les immigrés (les personnes qui ont effectué une immigration) et les personnes nées dans le pays (étrangère ou non). Cependant, le lieu de naissance ne permet pas d'identifier les descendants d'immigrants qui sont nés dans le pays (seconde génération ou générations ultérieures).
- Le lieu de naissance des parents est récemment devenu une variable très utilisée en Europe pour délimiter les populations d'origine étrangère ou issues de l'immigration et dépasser la seule nationalité actuelle. Elle est notamment à la base des définitions des *allochtonen* au Pays-Bas et des définitions équivalentes existant dans certains pays nordiques (Östby, 2002).
- L'appartenance raciale ou ethnique déclarée par les individus est à la base de nombreuses statistiques dans le monde anglo-saxon et notamment au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
- La nationalité (ethnique) enregistrée en plus de la citoyenneté dans les pays d'Europe centrale et orientale anciennement communistes est la base d'un certain nombre de statistiques ethniques dans ces pays.
- Les langues maternelles ou parlées peuvent être à l'origine de classification de type ethnique dans un certain nombre de pays, notamment en Europe centrale et orientale (Finlande, République Tchèque, Hongrie, Russie...).

Tous les indicateurs proposés n'offrent qu'une vision partielle des origines et peuvent être l'objet d'un certain nombre de biais. La nationalité n'est qu'un reflet très indirect de l'origine au vu de la libéralisation considérable de l'accès à la nationalité pour les immigrés et leurs enfants. Le lieu de naissance de l'individu ne permet pas de prendre en compte la seconde génération issue de l'immigration. Le lieu de naissance des parents ne permet pas de prendre en compte les personnes de la troisième génération. La référence à la notion de race est

souvent jugée inacceptable hors du mode anglo-saxon. De même, la notion d'ethnie peut être remise en question dans certaines conditions. La déclaration de rattachement à un groupe racial ou ethnique peut être volontairement falsifiée dans le cadre de stratégie visant à bénéficier des avantages liés à l'appartenance à un groupe précis (dans le cadre de programme d'affirmative action par exemple) ou à ne pas être rattaché à un groupe considéré négativement ou discriminé. La langue du groupe d'origine peut être oubliée par les personnes nées en dehors du pays d'origine...

Malgré tout, la nationalité est assurément la variable la moins facilement utilisable aujourd'hui du fait de l'évolution considérable du droit de la nationalité belge qui est aujourd'hui un des plus libéral en Europe (Bauböck et al., 2006) et du fait de l'ancienneté de l'implantation des communautés d'origine en Belgique.

6.2. Quelles données ?

Si l'emploi de la nationalité est assurément un mauvais moyen d'identifier les origines de l'individu, force est de constater que les données alternatives sont peu nombreuses en Belgique. L'utilisation de variables se référant à l'origine ethnique ou raciale focalise les oppositions éthiques, mais est aussi contrainte par des limitations légales. De plus, ces données ne sont pas collectées à l'heure actuelle et il n'est pas envisageable d'ajouter ces variables aux collectes statistiques déjà existantes. Il serait possible d'introduire ce genre de caractéristiques au sein d'enquêtes, mais celles-ci ne permettraient pas de comptabilité démographique fine.

Le lieu de naissance de l'individu et de ses parents serait assurément la variable la plus simple à utiliser et la mieux adaptée afin d'appréhender objectivement les origines des individus. En effet, le lieu de naissance de l'individu et de ses ascendants est une variable neutre qui n'a aucun rapport avec l'appartenance ethnique ou raciale de l'individu, mais permet de saisir les origines de l'individu. Par ailleurs, le lieu de naissance est une information couramment collectée et enregistrée. La seule limite vient du fait que l'accès au lieu de naissance des parents enregistré au Registre national est de fait limité par la loi¹. En l'état, cette limite ne peut être surpassée, même si des efforts sont faits en ce sens (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2007).

Une solution alternative a été assez tôt envisagée par des chercheurs wallons et flamands, la nationalité à la naissance (Debuisson et Poulain, 1992 ; Eggerickx et al., 1999 ; Poulain et Perrin, 2002 ; Debuisson et Perrin, 2004 ; Vertommen et Martens, 2005 ; Perrin, Dal et Poulain, 2006). Cette solution n'est pas idéale. En effet, elle repose encore sur la nationalité, ce qui aboutit par exemple à l'exclusion des enfants de la seconde génération nés après l'acquisition de la nationalité par un de leurs parents (puisque cette acquisition permet aux enfants d'être considérés comme belges dès leur naissance). Cependant, il s'agit de la seule solution permettant pratiquement de prendre en compte une partie des Belges d'origine étrangère, les Belges ayant été étrangers, pour élaborer des statistiques sur l'origine des habitants du pays (Debuisson et Perrin, 2004). Pour ce faire, on se base sur deux sources d'information. D'une part, la nationalité à la naissance a été déclarée lors du recensement de 1991. D'autre part, le Registre national garde une trace des nationalités antérieures des

¹ Afin de déterminer le lieu de naissance des parents d'une personne, il convient de déterminer l'identité des parents. Or, la filiation n'est en l'état pas une donnée utilisable à des fins statistiques. Elle fait partie des informations collectées par les communes, mais l'usage de cette information est réservé aux communes.

Belges, si ceux-ci sont devenus belges par acquisition ou attribution après avoir été considérés comme étrangers dans un premier temps. En se basant sur le Registre national et le recensement de 1991, on peut ainsi décrire la population par nationalité actuelle et nationalité à la naissance, lieu de naissance et date d'immigration, âge, sexe, commune de résidence, situation matrimoniale et situation de ménage (voir les travaux des démographes de l'UCL, Luc Dal, Thierry Eggerickx, Nicolas Perrin et Michel Poulain). En se basant sur des données provenant du Registre National et de la Banque carrefour de la sécurité sociale, on peut reconstituer la population selon la nationalité actuelle et à la naissance, son âge, son sexe, son arrondissement de résidence, son activité et partiellement son niveau d'éducation (voir les travaux d'Albert Martens de la KUL)².

6.3. Propositions d'estimation

6.3.1. Les personnes nées à l'étranger

6.3.1.1. Définition et méthode d'identification

Le pays de naissance d'un individu est la caractéristique la plus simple permettant d'étudier les migrations internationales. Le pays de naissance permet en effet de cerner la population née à l'étranger ou population immigrée au sens premier du terme, c'est-à-dire l'ensemble des personnes née à l'étranger et ayant de ce fait accompli une migration internationale pour venir s'installer dans leur pays de résidence actuelle.

Sur cette base, on peut estimer l'impact direct des migrations internationales. Deux limites doivent toutefois être soulignées. Le pays de naissance ne permet, d'une part, pas de prendre en compte l'impact indirect des migrations, c'est-à-dire le fait que les immigrés ont des descendants nés en Belgique qui ne sont pas pris en compte si l'on se limite à leur lieu de naissance. D'autre part, le fait de se référer au pays de naissance ignore totalement le concept de nationalité. En conséquence, un national né à l'étranger est considéré comme immigré alors qu'un étranger né dans le pays est considéré comme un natif. Cela peut poser problème pour les pays ayant eu des communautés d'expatriés importantes ou des colonies. Dans le cas belge, cela signifie notamment que les Belges nés au Congo Belge sont considérés comme immigré. Toutefois, l'impact de ce type de situation peut être contrôlé en distinguant les personnes nées dans les territoires concernés durant les périodes où cette présence était la plus forte.

Malgré les limites de cette classification, nombre d'organismes internationaux (à des niveaux et avec des recommandations diverses, les Nations Unies, Eurostat et l'OCDE) préconisent de se pencher sur le pays de naissance des individus, soit comme une étape dans une analyse plus poussée incluant la nationalité et la nationalité à la naissance, soit comme une fin en soi afin

² En outre des tentatives d'estimations ont été menées par le sociologue Jan Hertogen (www.npdata.be). Ces estimations ne doivent pas être considérées comme scientifiquement fondées et sont fortement biaisées (De Witter et al., 2007). L'auteur tente d'estimer le nombre de personnes nées étrangères (étrangers et personnes devenues belges) en additionnant le nombre d'étrangers et le nombre d'étrangers devenus belges durant les 25 dernières années. Or, un nombre non négligeable de personnes sont devenues belges avant le début des années 1980 et ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, le fait que des personnes devenues belges décèdent ou repartent n'est pas pris en compte. Dans certaines études, Jan Hertogen a tenté d'estimer le nombre de personnes issues de l'immigration en ajoutant à son estimation erronée des personnes nées étrangères les enfants de celles-ci. L'estimation du nombre de ces enfants se base sur un coefficient multiplicateur qui ne peut être considéré comme satisfaisant.

de mieux saisir l'impact des migrations. Dans le cas belge, cette analyse ne permet pas réellement d'aborder la problématique des populations issues de l'immigration dans toute sa complexité, puisqu'aujourd'hui les seconde et troisième générations issues de l'immigration sont au centre de toutes les attentions. Malgré tout, cela constitue un premier indicateur simple permettant d'apprécier le problème sous un angle nouveau et de souligner le fait que de nombreuses personnes, des Belges comme étrangers, ont dû quitter leur pays de naissance pour venir en Belgique et ont donc eu une expérience de la migration internationale.

En fait, le pays de naissance a été l'indicateur principal de l'origine des Belges durant toute la première partie de l'histoire du Royaume. En effet, comme dans beaucoup d'autres pays européens, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la population du Royaume était uniquement distinguée selon le pays de naissance par la statistique. La nationalité ne faisait l'objet que de quelques tabulations quand elle était l'objet du moindre intérêt. Après l'apparition de la nationalité dans le recensement de 1890, l'ensemble des publications jusqu'à la Seconde Guerre mondiale maintint une double classification selon la nationalité et le lieu de naissance qui ne fut abandonnée au final qu'il y a une cinquantaine d'années (Caestecker, 2005).

6.3.1.2. Un indicateur utile pour comprendre les immigrés, mais...

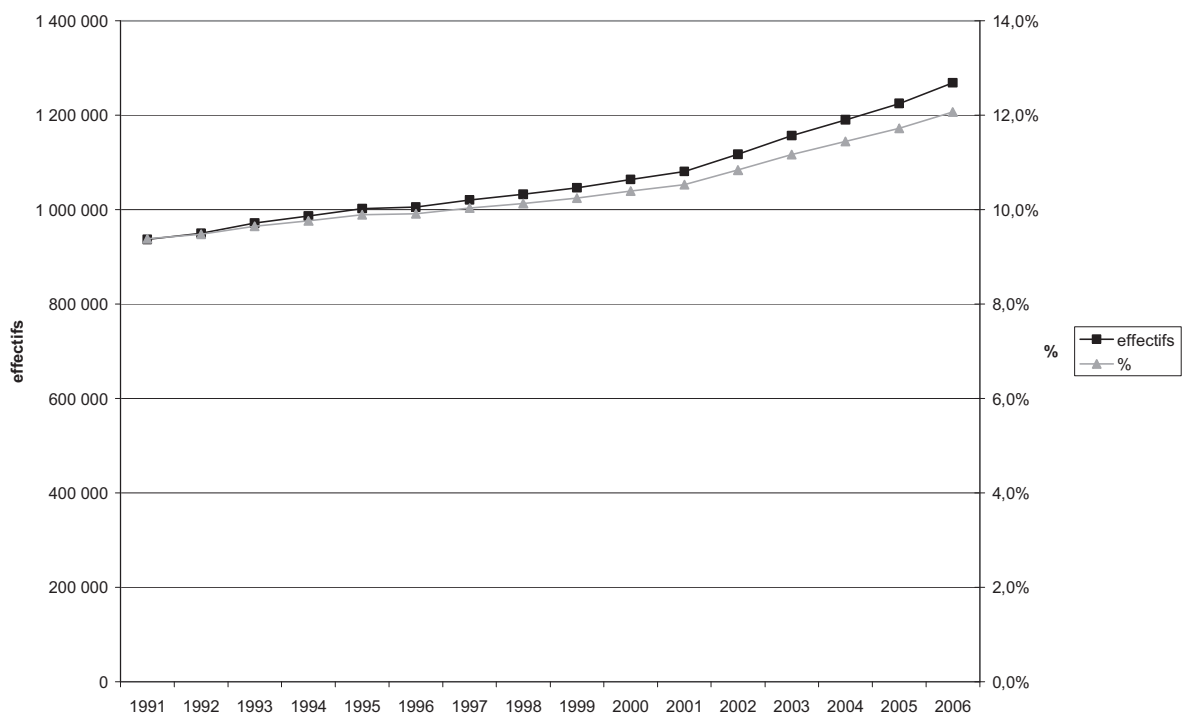
La simple classification de la population selon le lieu de naissance est le meilleur indicateur de l'impact direct des migrations et la constitution de population immigrée.

On comptait ainsi au 1^{er} janvier 2006 1.268.915 personnes nées à l'étranger en Belgique, soit 12% de la population. La part des personnes immigrées n'a fait que croître sur les 15 dernières années passant de 9,4% en 1991 à 12,1%, soit une croissance de 35% (fig. 6.1). La problématique des secondes générations a peut-être aujourd'hui plus d'importance qu'hier, mais elle ne devrait pas faire oublier cette croissance marquée de la population immigrée proprement dite.

Si le pays de naissance est couramment utilisé de manière isolée dans des pays comme les Etats-Unis et si les résultats que l'on peut produire sur cette base sont dignes d'intérêt, le concept de nationalité est encore souvent considéré comme essentiel pour appréhender les questions migratoires. Par ailleurs, le fait que le seul pays de naissance ne permette pas d'identifier les membres des seconde et troisième générations issues de l'immigration (enfants et petits-enfants d'immigrés) est considéré comme rédhibitoire. De ce fait, plutôt que de se focaliser sur le pays de naissance des individus, d'autres méthodologies d'identification des populations issues de l'immigration ont été imaginées.

D'autres données que le lieu de naissance doivent être collectées sur les populations issues de l'immigration, mais non immigrées, mais cela ne remet pas en cause l'utilité des données sur le lieu de naissance dont la collecte est d'ailleurs recommandée par les principaux organismes internationaux. Il convient de ne pas perdre de vue la variable fondamentale qu'est le pays de naissance distinguant les immigrés et les descendants d'immigrés.

Figure 6.1. Evolution du nombre de personnes nées à l'étranger, 1991-2006



Source : RN - DG SIE

6.3.2. Les personnes nées étrangères

6.3.2.1. Définition et méthode d'identification

Si l'on souhaite apprécier la part des personnes issues de l'immigration, l'un des principaux défauts des statistiques selon la nationalité est que les étrangers devenant belges ne sont pas pris en compte. De ce fait, il a très tôt été proposé d'enregistrer ou de collecter des informations sur la nationalité à la naissance, notamment à la suite des réformes du droit de la nationalité ayant abouti à l'augmentation du nombre de changements de nationalité (Debuisson et Poulain, 1992 ; Eggerickx et al., 1999). En se basant sur la première nationalité de l'individu, on peut en effet distinguer les Belges par acquisition des personnes nées belges.

La nationalité à la naissance fut ainsi collectée lors du recensement de la population de 1991. De plus, l'utilisation statistique du Registre national permet depuis ce recensement de reconstituer l'historique de la nationalité des individus (Eggerickx et al. 1999 ; Perrin, Dal et Poulain, 2006).

Cette méthode permet d'identifier toutes les personnes nées étrangères qu'elles soient nées en Belgique ou non. Un certain nombre de limites sont cependant rapidement apparues. Tout d'abord, les enfants issus de couples mixtes sont belges à la naissance, même s'ils sont parfois considérés comme d'origine étrangère dans la vie quotidienne. Ensuite, les enfants nés après l'acquisition de la nationalité belge par leurs parents nés étrangers sont belges dès la naissance, même s'ils sont aussi parfois considérés comme issus de l'immigration. Finalement, un certain nombre d'enfants d'étrangers se voient attribuer la nationalité belge à

la naissance depuis 1984 (des enfants de parents nés en Belgique notamment). La nationalité à la naissance permet donc de mieux apprécier la population issue de l'immigration, mais elle ne permet pas d'appréhender toutes les personnes qui sont considérées comme d'origine étrangère dans leur vie quotidienne.

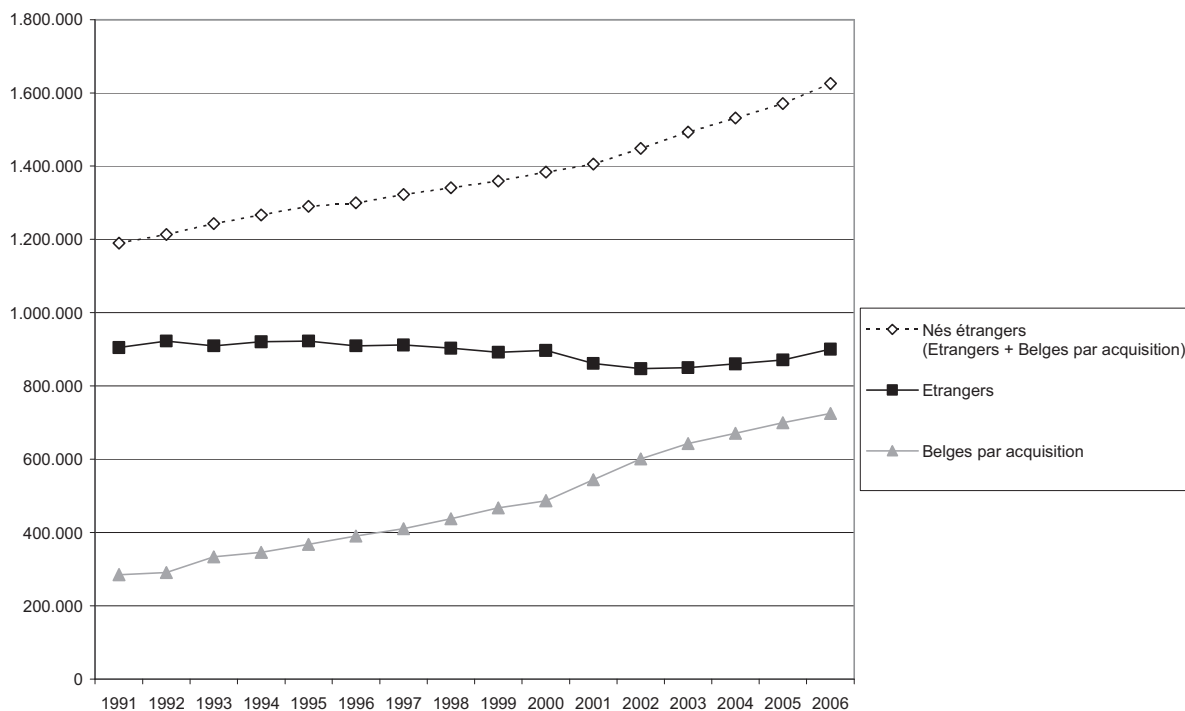
6.3.2.2. Evolution

Le nombre d'étrangers était de 900.473 au 1.1.2006. Cependant, à la même date, on comptait aussi environ 724.889 Belges nés étrangers. De ce fait, ce sont 1.625.362 personnes nées étrangères qui résidaient dans le Royaume. Selon que l'on se fonde sur le nombre d'étrangers ou le nombre de personnes nées étrangère, la perception que l'on se fait de l'ampleur de la population issue de l'immigration varie considérablement. En effet, si les étrangers représentent 8,6% de la population totale du Royaume, on compte 15,5% de personnes nées étrangères.

Le fait de se baser sur la nationalité à la naissance permet de mieux saisir l'ampleur du phénomène. Il permet aussi de mieux saisir la dynamique de la population d'origine étrangère. Ainsi, le nombre d'étrangers stagne depuis plus de vingt ans, mais le nombre de personnes nées étrangères augmente fortement du fait de l'accroissement très fort du nombre de Belges par acquisition. Alors que l'on comptait un peu moins de 1.200.000 personnes nées étrangères en 1991, la même population compte aujourd'hui plus de 1.600.000 personnes (fig. 6.2). Au sein de cette population née étrangère, le nombre de Belges par acquisition se rapproche rapidement du nombre d'étrangers à proprement parler (fig. 6.3).

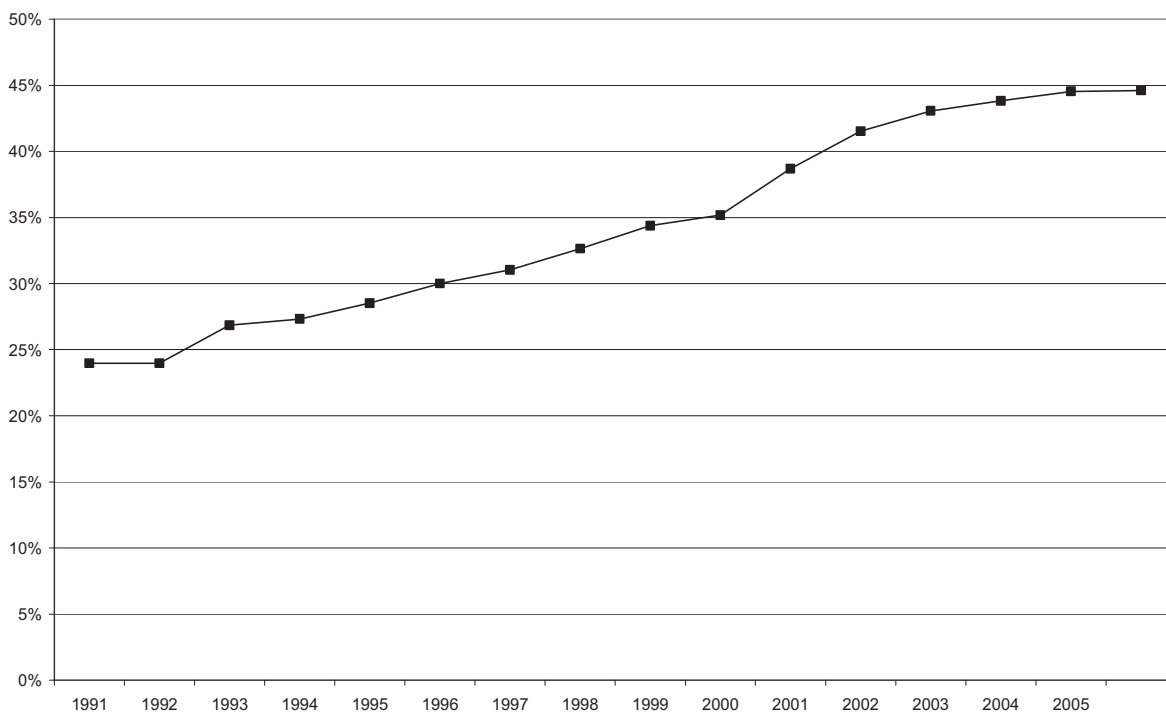
Le nombre de personnes d'origine étrangère calculée sur base de la nationalité à la naissance croît donc, alors même que le nombre d'étrangers en droit diminue. En d'autres termes, la première conséquence de l'augmentation très forte du nombre d'étrangers devenant belges est la différenciation croissante entre population étrangère en droit, c'est-à-dire les personnes ne possédant pas la nationalité belge, et les populations « d'origine étrangère », « allochtones » ou perçues comme telles. La nationalité à la naissance ne permet pas de prendre en compte tous ces Belges d'origine étrangère, mais elle permet de comprendre le mécanisme en jeu.

Figure 6.2. Evolution du nombre d'étrangers, de Belges par acquisition et de personnes nées étrangères, 1991-2006



Source : RN - DG SIE / Calculs GédAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Figure 6.3. Evolution de la part des Belges par acquisition au sein de la population née étrangère, 1991-2006



Source : RN - DG SIE / Calculs GédAP-UCL (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

6.3.2.3. Une population européenne, mais...

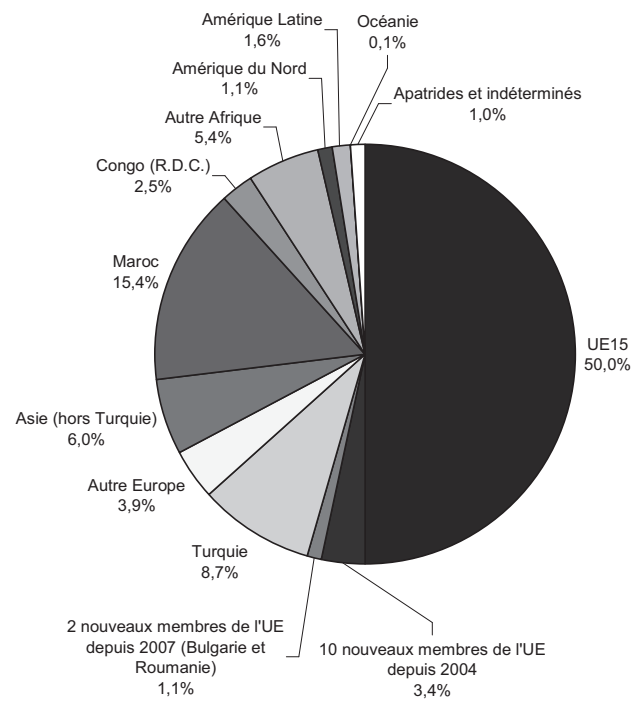
Comme la population étrangère, la population d'origine étrangère cernée sur base de la nationalité à la naissance est en grande partie européenne en Belgique. Cependant, on constate que les ressortissants non-communautaires acquièrent plus souvent la nationalité belge que les communautaires. En conséquence, leur nombre est sous-estimé lorsque l'on se base sur le seul nombre d'étrangers pour approcher la population d'origine étrangère. L'ampleur de cette acquisition n'est pas non négligeable pour les communautaires qui alimentent et ont alimenté des migrations anciennes et fortes vers la Belgique. Au final, en prenant en compte les étrangers devenus belges, les ressortissants de la vieille Union Européenne à 15 représentent toujours 50% des personnes nées étrangères (contre 64% si l'on s'attache aux seuls étrangers). En incluant les ressortissants de 10 nouveaux pays membres et des 2 futurs nouveaux membres, on atteint 55% (contre 66% si l'on se base sur la seule nationalité). En incluant les Européens non communautaires (dont les Turcs), on atteint 67% d'Européens parmi les nés étrangers contre 74% parmi les étrangers.

Dans l'ensemble, les Italiens demeurent ainsi la population d'origine étrangère la plus nombreuse si l'on se base sur le critère de la nationalité à la naissance (tab. 6.1). Cependant, la hiérarchie des autres populations issues de l'immigration est profondément modifiée (tab. 6.1). Ainsi les Marocains constituent la seconde population d'origine étrangère si l'on se base sur la nationalité à la naissance au lieu de la quatrième population en fonction de la nationalité. De même, les Turcs passent de la sixième à la troisième place et les Congolais (R.D.C.) de la 12^{ème} à la 9^{ème} place. Cette différence importante entre population étrangère et née étrangère chez les non-Européens provient du fait que, parmi les populations d'origine non communautaire (distinguées sur base de leur nationalité à la naissance), les Belges sont aujourd'hui majoritaires : 72% des Turcs, 68% des Marocains, 65% des Congolais... (fig. 6.5). Sans que l'on s'en rende forcément compte, les populations d'origine non communautaires sont devenues des populations essentiellement de nationalité belge. Les conséquences pratiques sont évidemment nombreuses. Par exemple, si l'on souhaite développer des politiques d'intégration des populations extra-européennes à longs termes, ces politiques devraient essentiellement se consacrer à intégrer des Belges d'origine étrangère et non pas à des étrangers. Au contraire, les politiques se focalisant sur les étrangers devraient plus prendre en compte les ressortissants communautaires qui de fait constituent l'essentiel des étrangers.

Certaines populations qui sont issues de vieilles migrations liées à l'asile sont aussi particulièrement mal appréciées via la nationalité du fait de l'ampleur des changements de nationalité. On peut notamment citer le cas des Hongrois ou des Chiliens. Le même type de problème surgit pour les populations où la migration est souvent le fait du conjoint d'un Belge. Il s'agit notamment du cas des migrations philippines, polonaises, thaïlandaises ou latino-américaines. Dans le cas des migrations très récentes, la part des Belges parmi les personnes nées étrangères est plus faible, mais s'élève rapidement. Il s'agit notamment du cas des Russes, Bulgares ou Chinois.

Les personnes nées avec la nationalité d'un pays de l'Union européenne avant 2004 (U.E. à 15) sont assez peu souvent belges, même si les différences sont importantes. Ainsi, si seulement 13% des personnes nées portugaises sont devenues belges, ce taux atteint 37% pour les Italiens.

Figure 6.4. Composition de la « population d'origine étrangère » (née étrangère) selon la nationalité de naissance, 1^{er} janvier 2006



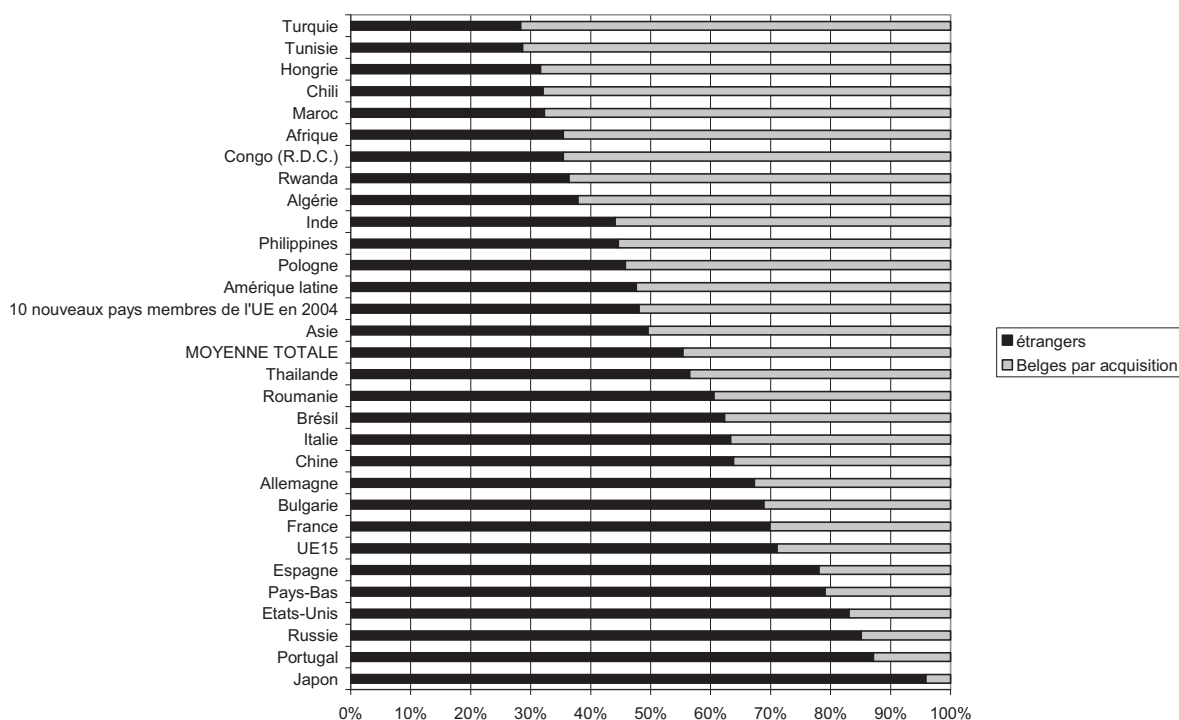
Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Tableau 6.1. Evolution de la Belgique selon la nationalité à la naissance, au 1^{er} janvier 1991, 1996, 2001 et 2006

	1.1.1991	1.1.1996	1.1.2001	1.1.2006
Population totale	10.130.574	10.143.047	10.170.226	10.197.405
Nés Belges	8.940.651	8.843.180	8.764.616	8.572.043
Nés étrangers	1.189.923	1.299.867	1.405.610	1.625.362
Europe	903.199	958.980	998.744	1.091.072
Union Européenne à 27	789.917	818.758	836.484	885.888
Membres avant 2004 (UE15)	746.253	774.211	788.341	812.627
Italie	297.582	294.258	287.171	277.128
France	149.456	154.983	162.084	172.461
Pays-Bas	95.207	107.037	117.718	139.777
Allemagne	50.740	52.757	53.806	55.030
Espagne	60.663	58.978	56.591	54.955
Portugal	18.629	26.518	28.655	32.119
Grande-Bretagne	28.692	31.499	32.215	31.515
Grèce	24.860	25.440	24.403	23.801
Luxembourg	8.930	8.441	7.700	7.311
Suède	2.922	3.335	4.625	4.610
Irlande	2.598	3.379	3.557	3.649
Autriche	2.478	2.622	3.390	3.589
Danemark	2.775	3.358	3.476	3.491
Finlande	721	1.606	2.950	3.191
Membres de l'UE depuis 2004	43.664	44.547	48.143	73.261
Pologne	29.915	28.962	29.307	40.428
Roumanie	2.916	4.357	6.147	12.544
Hongrie	6.909	6.604	6.489	6.805
Bulgarie	788	1.155	1.957	4.807
Autres	3.136	3.469	4.243	8.677
Autres pays européens	113.282	140.222	162.260	205.184
Turquie	91.213	110.779	125.446	141.570
R.F. Yougoslavie	10.273	13.293	7.656	13.787
ex-Yougoslavie	763	1.117	8.869	11.998
Russie	119	733	2.071	9.904
Albanie	764	1.003	1.538	4.269
ex-U.R.S.S.	4.600	4.661	4.387	4.238
Macédoine	2	153	1.471	3.951
Bosnie-Herzégovine		1.600	2.607	3.691
Ukraine	469	605	1.207	2.843
Autres	5.079	6.278	7.008	8.933
Afrique	205.661	246.421	296.005	377.333
Maroc	151.262	181.774	210.946	249.623
Congo (R.D.C.)	17.444	20.768	27.639	40.185
Algérie	12.431	14.322	15.959	19.949
Tunisie	8.059	9.141	10.029	11.965
Rwanda	1.552	2.538	5.094	8.635
Ghana	2.297	1.453	2.436	4.935
Cameroun	1.338	1.779	2.253	4.914
Autres	11.278	14.646	21.649	37.127
Asie	44.291	53.064	63.492	97.252
Inde	6.126	7.036	8.527	12.030
Chine	3.168	4.987	6.441	11.884
Vietnam	5.627	6.148	6.709	7.212
Pakistan	2.517	3.022	5.236	7.123
Philippines	2.164	3.601	4.123	7.023
Iran	3.786	3.820	3.899	5.417
Thaïlande	1.093	1.883	2.954	4.872
Japon	3.239	3.796	3.880	4.461
Autres	16.571	18.771	21.723	37.230
Amérique du Nord	15.985	16.596	16.932	17.131
Etats-Unis	13.578	13.870	13.764	13.460
Canada	2.407	2.726	3.168	3.671
Amérique Latine	11.970	14.292	17.623	25.422
Brésil	1.708	2.242	2.793	4.366
Chili	3.249	3.184	3.187	3.388
Autres	7.013	8.866	11.643	17.668
Océanie	741	841	1.056	1.168
Indéterminés et apatrides	8.076	9.673	11.758	15.984
Nationalité indéterminée	6.051	7.760	9.983	14.107
Apatrides	2.025	1.913	1.775	1.877

Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Figure 6.5. Part des personnes devenues belges ou restées étrangères selon la nationalité d'origine, 1^{er} janvier 2006



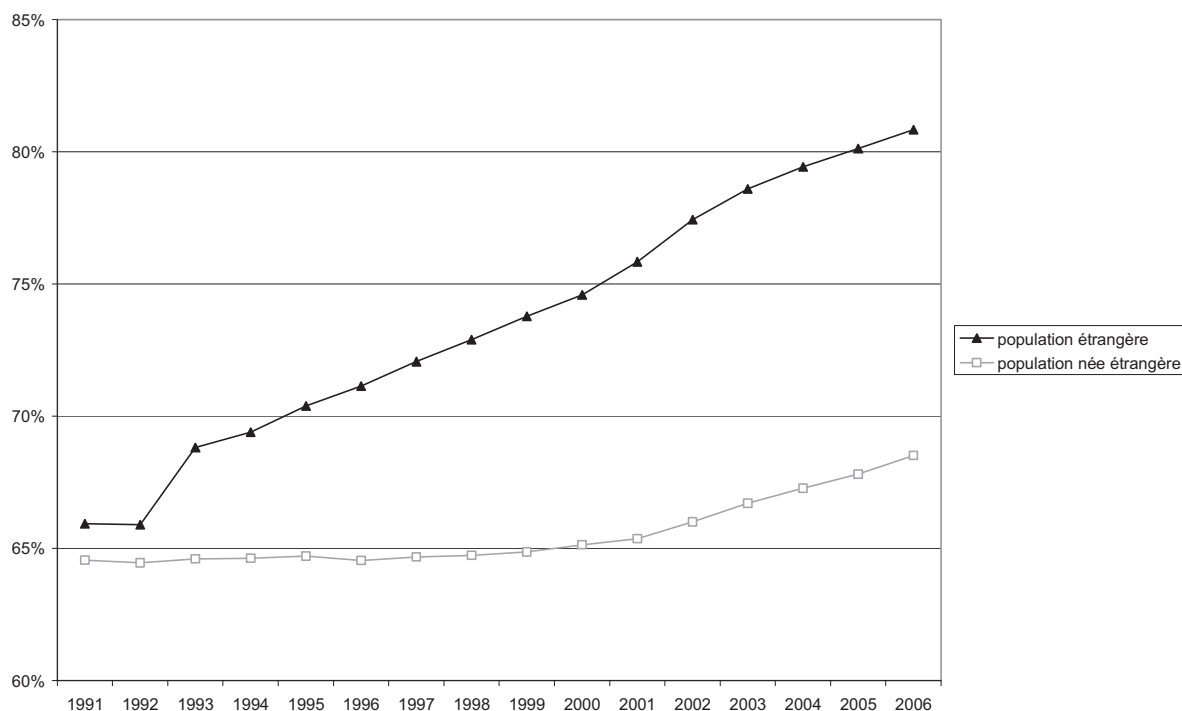
Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

6.3.2.4. Une population immigrée, mais...

De manière assez contre-intuitive, la part des immigrés (personnes nées à l'étranger) s'était fortement accrue dans la population étrangère durant les dernières années. De 66% d'étrangers nés à l'étranger en 1991, on est en effet passé à 81% d'étrangers immigrés en 2006. Le fait de s'attacher à la population née étrangère permet de relativiser cette évolution. La part des immigrés a augmenté dans la population née étrangère passant de 65 à 69% de 1991 à 2006, mais la croissance est modérée (fig. 6.6).

La forte immigration étrangère observée les dernières années explique l'augmentation de la part des immigrés dans la population étrangère. La hausse plus importante de la part des immigrés parmi les étrangers provient d'une modification profonde de la dynamique de l'obtention de la nationalité pour les étrangers nés en Belgique. En effet, la part des étrangers nés en Belgique s'est fortement réduite dernièrement du fait de l'élargissement des possibilités d'attribution ou d'acquisition de la nationalité aux personnes nées en Belgique. Les enfants nés en Belgique se voient plus souvent que par le passé attribuer la nationalité belge et disparaissent des statistiques portant sur la seule nationalité... Le fait de prendre la nationalité à la naissance comme critère de distinction permet donc de mieux appréhender cette population issue de l'immigration, mais née en Belgique qui disparaît des statistiques portant sur la seule nationalité.

Figure 6.6. Evolution de la part des immigrés dans la population de nationalité étrangère et dans la population des personnes nées étrangères, 1991-2006

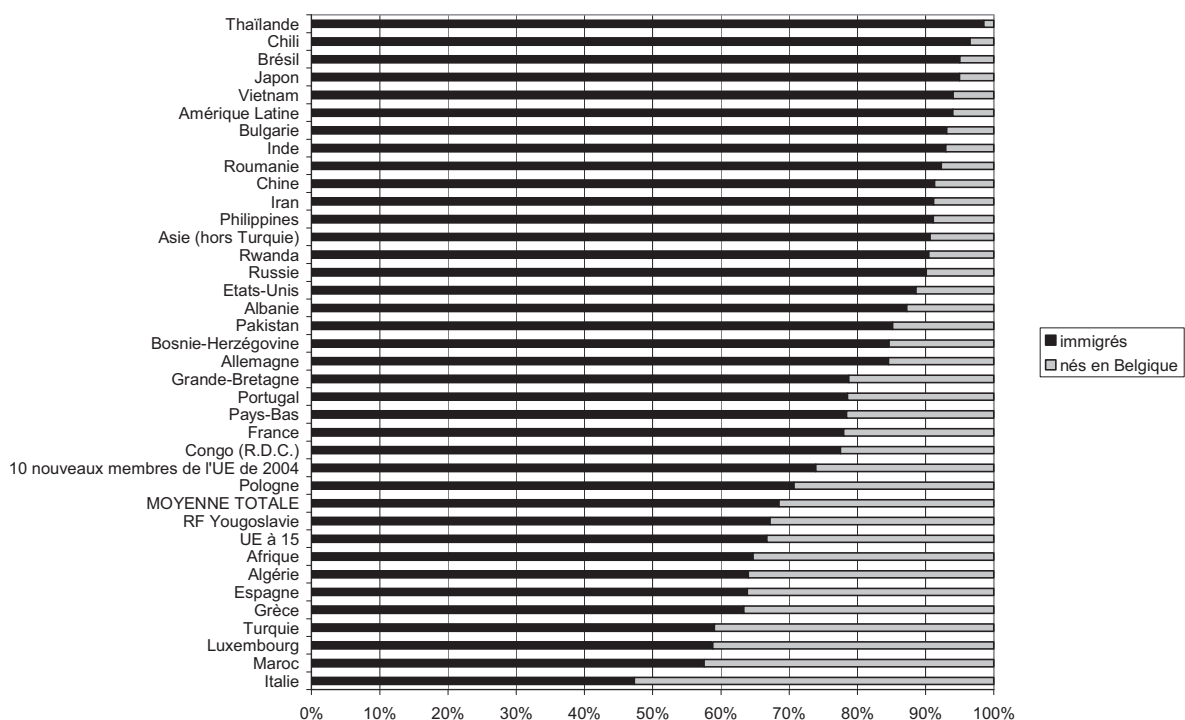


Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

La nationalité à la naissance permet de mieux appréhender les personnes nées en Belgique, ce qui se révèle décisif pour bien comprendre les populations issues des grandes vagues d'immigration passées. En effet, aujourd'hui, la majorité des personnes nées italiennes sont nées en Belgique (53%). Les populations issues des migrations marocaines et turques semblent s'acheminer vers la même situation puisque respectivement 42% et 41% des personnes nées avec ces nationalités sont nées en Belgique. Pour ces trois groupes, parler de population immigrée est particulièrement mal adapté. Il s'agit de populations issues de l'immigration, mais pas réellement immigrées : selon les cas, on compte désormais plus de personnes près de la moitié ou quasiment autant de personnes nées en Belgique que d'immigrés.

A l'opposé, on compte le plus d'immigrés parmi les groupes d'implantation les plus récents. Ainsi, on compte plus de 90% d'immigrés parmi les Thaïlandais, Chiliens, Brésiliens, Japonais, Vietnamiens, Bulgares, Indiens, Roumains, Chinois, Iraniens, Philippins ou Rwandais. Parmi les ressortissants communautaires, on trouve une situation intermédiaire caractérisée malgré tout par une prédominance marquée des immigrés du fait du caractère souvent plus temporaire de l'installation.

Figure 6.7. Part des immigrés dans la population née étrangère selon la nationalité de naissance, 1.1.2006



Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Parler d’immigrés pour désigner les populations issues de l’immigration n’est souvent plus adapté (notamment dans le cas des populations italiennes, turques ou marocaines) dans des groupes où les personnes nées en Belgique sont de fait de plus en plus nombreuses, voire majoritaires. Dans le cas des Italiens, Marocains et Turcs, c’est-à-dire des populations issues de l’immigration parmi les plus emblématiques, soit la majorité des individus est aujourd’hui née en Belgique (dans le cas des Italiens), soit plus de 40% de la population est née en Belgique et cette part est croissante (dans le cas des Marocains et Turcs).

6.3.2.5. Une population née étrangère plus féminine que masculine

Les femmes sont aujourd’hui presque aussi nombreuses que les hommes dans la population étrangère et la tendance est à une augmentation de la part des femmes (voir. 4.). Cela traduit très nettement la tendance à la féminisation de l’immigration, au vieillissement de la population immigrée qui aboutit à une diminution de la part des hommes aux grands âges³ et à l’émergence des seconde et troisième générations nées en Belgique où l’on compte autant d’hommes que de femmes à la naissance⁴. Cependant, cet indicateur est légèrement biaisé de par une acquisition assez différente de la nationalité par les femmes et les hommes, notamment du fait d’une plus rapide et intense acquisition de la nationalité par les femmes étrangères mariées à des Belges.

³ Du fait de la surmortalité des hommes, aux grands âges les femmes sont majoritaires.

⁴ Parmi les nouveau-nés, on compte quasiment aussi souvent des filles que des garçons (pour des raisons biologiques, on compte en fait un peu plus de naissances de garçons que de filles dans la plupart des populations humaines, mais l’équilibre est rapidement rétabli du fait de la surmortalité masculine).

Le fait de travailler sur la population née étrangère nous permet de mieux appréhender la féminisation de la population issue de l'immigration en prenant aussi bien en compte les étrangers que les Belges par acquisition. De fait, dans la population constituée des personnes nées étrangères (étrangers et Belges par acquisition), les femmes sont aujourd'hui majoritaires et représentent 50,9% des personnes nées étrangères (Tab. 6.3). Le rééquilibrage de la part des femmes dans la population issue de l'immigration est donc déjà effectué. Il y a toujours légèrement plus de femmes dans la population née belge (51,1%), mais cela tient uniquement à la structure par âge plus vieillie. L'augmentation toujours réelle de la part des femmes dans les courants migratoires ne se limite plus à la création d'une population où le nombre d'hommes équivaut à celui du nombre de femmes, mais à la constitution de population issue de l'immigration où les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Les populations issues de l'Union Européenne sont largement féminisées (52% de femmes pour les ressortissants de l'Union Européenne à 27) aussi bien parmi les nouveaux membres que parmi les anciens membres de l'Union Européenne, même si la féminisation est plus importante pour les premiers (52% pour les anciens membres de l'Union d'avant 2004 contre 58% pour les nouveaux membres). Dans le cas des anciens membres de l'Union Européenne, cela tient à la fois au vieillissement des anciennes immigrations de travail et à la féminisation relative des immigrations plus récentes. Dans le cas des ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union, la très forte féminisation des immigrations récentes est en cause et permet d'aboutir à des pourcentages de femmes plus élevés.

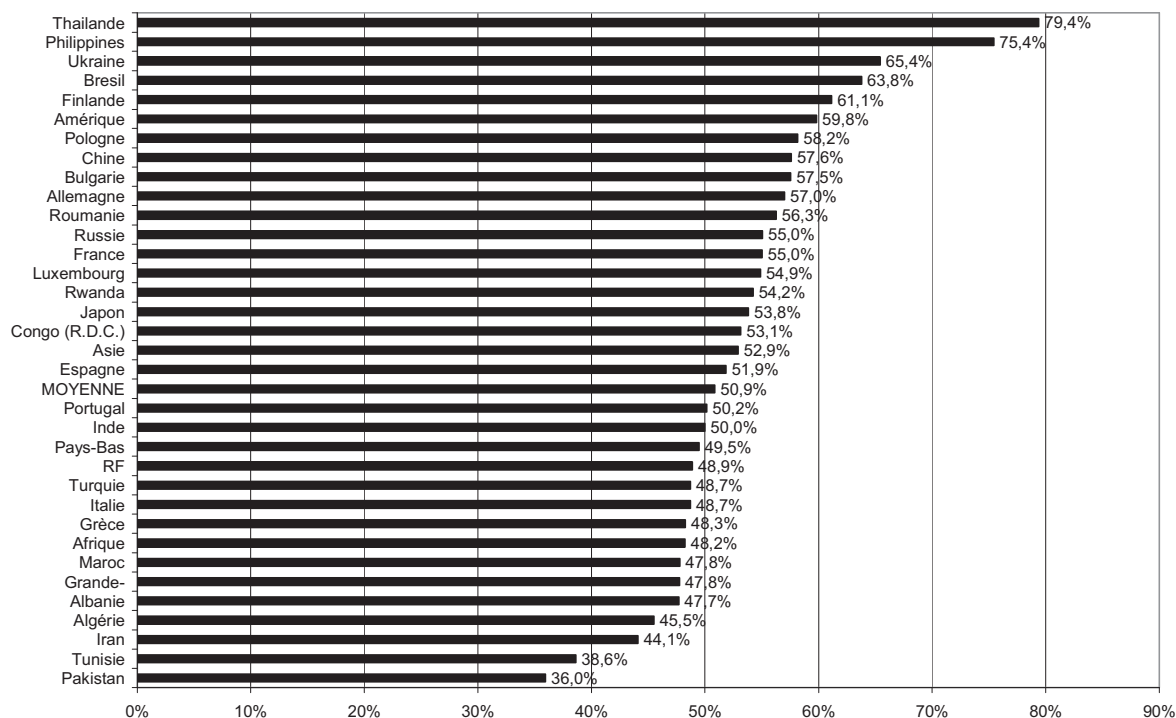
Pour les non-communautaires, on compte à peu près autant de femmes que d'hommes (49,8% de femmes), mais cela cache une disparité très grande. D'un côté, dans les populations nées marocaines, turques, pakistanaïses, algériennes..., on compte encore une majorité d'hommes, alors que la part des femmes est d'ores et déjà prépondérante dans les populations en provenance du Congo (R.D.C.), du Rwanda, de la plupart des pays d'Asie, d'Amérique Latine, des pays de l'Europe non-communautaire.

Tableau 6.3. Hommes et femmes dans les populations étrangères et nées étrangères, 1.1.2005

	Hommes	Femmes	Total	% de femmes
Personnes nées étrangères	798.768	826.594	1.625.362	50,9%
dont				
Etrangers	459.070	441.403	900.473	49,0%
Belges par acquisition	339.698	385.191	724.889	53,1%
Personnes nées belges	4.345.053	4.540.967	8.886.020	51,1%
Population totale	5.143.821	5.367.561	10.511.382	51,1%

Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Figure 6.8. Part des femmes dans les populations nées étrangères selon la nationalité de naissance, 1.1.2006



Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

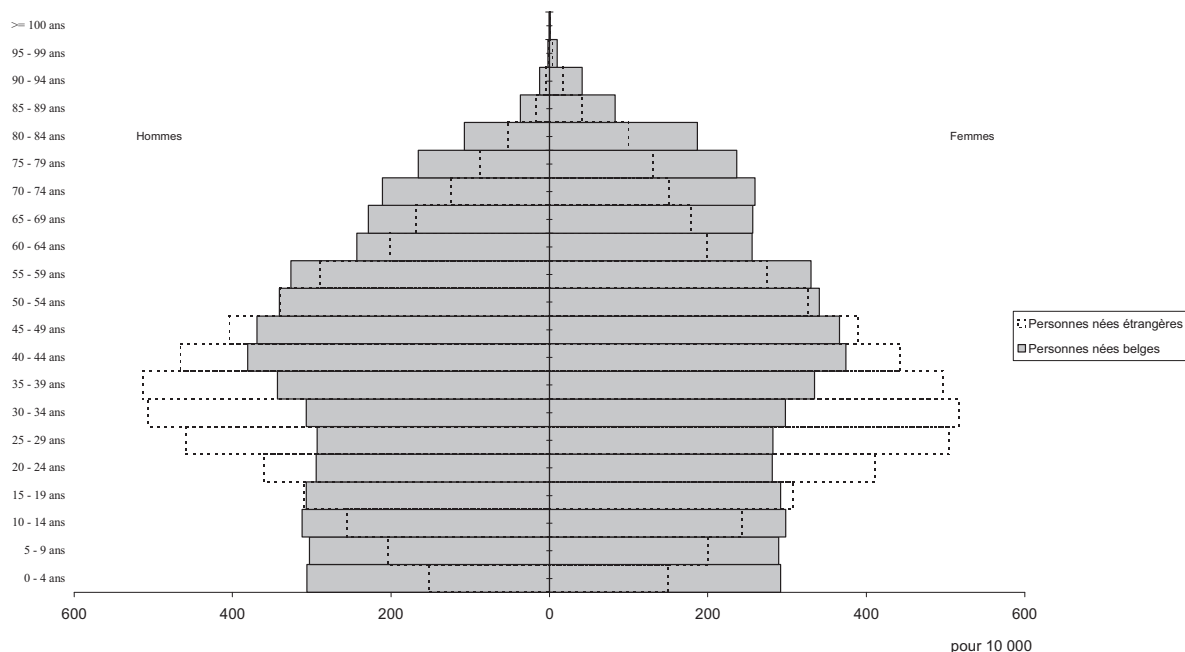
6.3.2.6. Une population jeune, mais...

Comme la population de nationalité étrangère était plus jeune que la population de nationalité belge, la population née étrangère est plus jeune que la population née belge (fig. 6.9). La population née étrangère est même plus jeune que la population étrangère du fait d'une acquisition de la nationalité très rapide et intense pour les plus jeunes, que l'on parle de mineurs ou de jeunes adultes (fig. 6.10).

Toutefois, ces conclusions générales doivent être nuancées. En effet, on compte plus de personnes de 15 à 49 ans et moins de personnes de plus de 50 ans chez les personnes nées étrangères par rapport aux personnes nées belges, mais on compte aussi beaucoup moins de jeunes de moins de 15 ans parmi la population née étrangère. La prépondérance des jeunes adultes est typique des populations issues de l'immigration (qui est principalement le fait de jeunes adultes), mais la quasi absence d'enfants est plus compliquée à expliquer. Cette structure par âge étonnante (beaucoup d'actifs, peu de séniors et presque pas d'enfants) ne peut en fait s'expliquer par les règles habituelles de la démographie. Même si la fécondité des femmes issues de l'immigration diminue fortement, elle reste supérieure à celle des femmes d'origine belge (Eggerickx et Perrin, 2004).

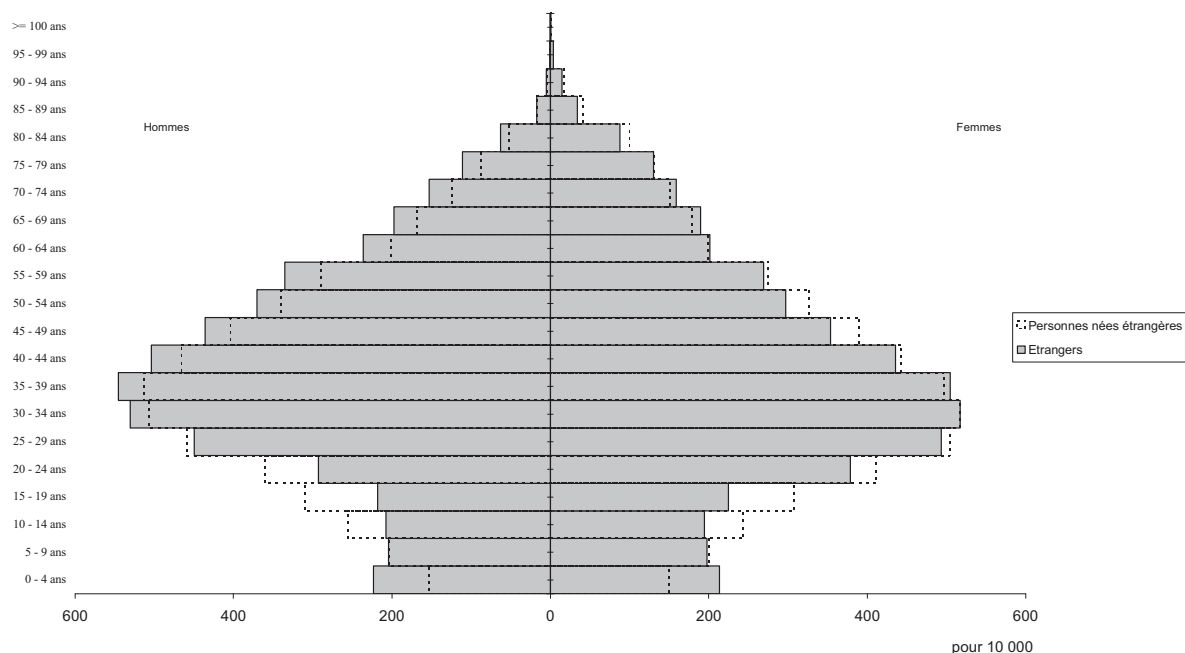
On devrait en fait compter plus d'enfants dans la population des personnes nées étrangères, si la nationalité n'était pas une qualité aux règles d'acquisition, d'attribution et de transmission complexe. La nationalité se modifie tout d'abord au cours du temps, puisque l'on peut acquérir une nouvelle nationalité. Par ailleurs, les règles de transmission de la nationalité permettent une dissemblance entre nationalité des parents et nationalité de l'enfant, lorsque l'un des parents est belge ou lorsque l'un des parents est né en Belgique, par exemple.

Figure 6.9. Structures par âge et sexe comparées au 1^{er} janvier 2006 des populations nées belges et nées étrangères (en pour 10.000)⁵



Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

Figure 6.10. Structures par âge et sexe comparées au 1^{er} janvier 2006 des populations étrangères et nées étrangères (en pour 10.000)⁶



Source : RN - DG SIE / Calculs Nicolas Perrin (voir Perrin, Dal et Poulain, 2006)

⁵ Les données par âge et sexe ont été rapportées à la population totale pour comparer les structures effaçant la différence de taille des populations totales.

⁶ Les données par âge et sexe ont été rapportées à la population totale pour comparer les structures effaçant la différence de taille des populations totales.

6.3.2.7. La nécessité d'aller plus loin

Le fait de s'attacher à la nationalité à la naissance permet indéniablement de mieux appréhender les populations issues de l'immigration qu'au travers de la seule nationalité. Cela se vérifie en termes de mesure de l'impact à long terme des migrations, d'appréciation de la structure par âge ou par sexe...

Cependant, cette population née étrangère n'en demeure pas moins fortement conditionnée par les règles d'attribution et de transmission de la nationalité. Les données produites sur la population née étrangère sont utiles, mais elles ne traduisent pas seulement la démographie des populations issues de l'immigration. Elles traduisent de fait en même temps l'évolution du droit de la nationalité, son appropriation par les populations étrangères et la démographie des populations issues de l'immigration. L'impact du droit de la nationalité est moins fort que dans le cas des populations distinguées sur la seule base de leur nationalité, mais il reste non négligeable. Ainsi, parmi les personnes nées étrangères comme parmi les personnes étrangères, on compte extrêmement peu de mineurs du fait des règles de transmission et d'attribution de la nationalité. Analyser ces données sans prendre en compte cette interaction entre droit et mesure risque d'amener l'analyste à faire des contresens.

Pour comprendre dans le détail la dynamique démographique⁷ de la population issue de l'immigration, il convient peut-être d'aller plus loin pour se détacher des contraintes liées au droit de la nationalité et aux comportements en termes d'acquisition de la nationalité des populations étrangères.

6.3.3. Quelques éléments pour aller plus loin

6.3.3.1. Identifier les Belges nés de parents nés étrangers

Dans le prolongement des typologies basées sur la nationalité à la naissance, l'idée de tenter d'identifier la nationalité à la naissance des parents a été de nombreuses fois avancée.

La mise en pratique de cette idée pose de nombreux problèmes. Tout d'abord, l'identification directe des parents est impossible sur base des données statistiques habituelles, la filiation n'étant pas une « donnée légale » des registres de population⁸.

L'identification des parents est toutefois possible de manière indirecte sur la base des compositions de ménage qui elles font l'objet d'un enregistrement utilisable à des fins statistiques. Malheureusement, pour identifier les parents des personnes adultes, cela suppose de remonter dans les historiques du Registre national jusqu'à une période où parents et enfants cohabitaient. Or, le Registre national est un instrument récent finalisé durant les années 1980. Il est donc impossible d'identifier de cette manière les parents de personnes ayant quitté le domicile parental avant la mise en place du Registre⁹ (Debuisson et Perrin,

⁷ Le même type de remarques vaut pour les études non démographiques portant sur l'intégration ou l'insertion des populations issues de l'immigration.

⁸ L'information est enregistrée par les communes. Elle peut même être stockée par le Registre national, mais elle ne peut être utilisée en dehors de ces communes.

⁹ Par ailleurs, l'identification des parents d'un enfant est parfois impossible dans le cas où parents et enfants ne cohabitent pas. Elle peut de même être difficile dans le cas où plusieurs noyaux familiaux cohabitent dans le même ménage.

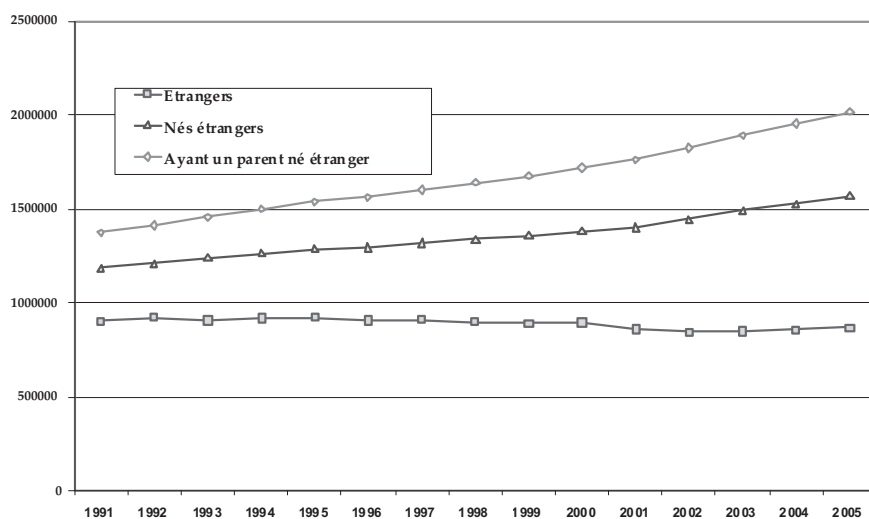
2004). Cette méthode d'identification des parents n'est donc sûre que pour les personnes relativement jeunes (nées à partir de 1970). On peut bien sûr remarquer que l'attribution de la nationalité belge à la naissance à des enfants de parents étrangers ou nés étrangers était plus réduite avant 1985 du fait du droit de la nationalité en vigueur qui limitait le nombre d'acquisition de la nationalité et ne permettait d'attribuer la nationalité belge ni aux enfants de la troisième génération, ni aux enfants ayant une mère belge et un père étrangers. L'impact de ce biais est donc plus limité pour les personnes plus âgées du fait de ce droit auparavant plus strict, mais il demeure. Une deuxième difficulté résulte de la difficulté d'être sûr de l'enregistrement au Registre national des changements de nationalité intervenus avant la mise en place du Registre. Le couplage des données du Registre national et du recensement de la population de 1991 où l'on demandait la nationalité des personnes enquêtées permet de contourner l'obstacle, mais cela repose entièrement sur les réponses des individus à ce questionnaire. Cela signifie donc que la nationalité de naissance des parents des individus n'est pas totalement sûre et qu'un certain nombre de parents considérés comme nés belges peuvent être belges par acquisition. In fine, on ne peut pas identifier les parents décédés avant la mise en place du Registre national et le recensement de 1991, ce qui peut ne pas être négligeable pour les immigrations les plus anciennes. Malgré tout, ces obstacles formels devraient se réduire à mesure que le Registre national deviendra plus anciens et que le nombre des personnes nées après 1970 croîtra.

Pour la première fois, des estimations ont été produites récemment et permettent assurément de saisir en plus des étrangers et des personnes nées étrangères une grande partie des personnes nées belges de parents nés étrangers (Poulain et Perrin, 2007). La sous-estimation de la population issue de l'immigration n'est sans doute pas négligeable pour les personnes issues des migrations les plus anciennes, mais, pour les migrations plus récentes (migrations turques ou marocaines par exemple), l'estimation semble correcte. Ces données sont encore préliminaires et il convient d'attendre que le Registre national permette de pleinement identifier les parents de tous les individus pour obtenir une estimation définitive, mais ces données préliminaires nous apportent déjà beaucoup de renseignement, notamment sur les générations les plus jeunes pour lesquelles les données sont totalement fiables.

Sur base de ses données, au 1^{er} janvier 2005, on peut estimer à 2.022.548¹⁰ le nombre de personnes nées étrangères ou ayant au moins un parent né étranger, soit 19,4% de la population totale, contre 15,0% si l'on se base sur la nationalité à la naissance. Cette population est donc largement supérieure à la population étrangère ou née étrangère. Ces plus de 2 millions de personnes n'incluent vraisemblablement pas toutes les personnes les plus âgées nées belges de parents étrangers et le chiffre réel est donc vraisemblablement plus élevé, mais la réalité n'est vraisemblablement pas très éloignée de cette estimation. Au-delà de l'estimation du nombre total de personnes ayant un parent étranger, il apparaît sur base de l'estimation disponible que cette population croît rapidement, et même légèrement plus vite que la seule population née étrangère (fig. 6.11).

¹⁰ Vu les biais soulignés, la précision de ce chiffre est illusoire.

Figure 6.11. Evolution des populations étrangères et d'origine étrangère selon la définition, 1991-2005
(étrangers nés en Belgique, étrangers, nés étrangers, personnes ayant un parent né étranger)



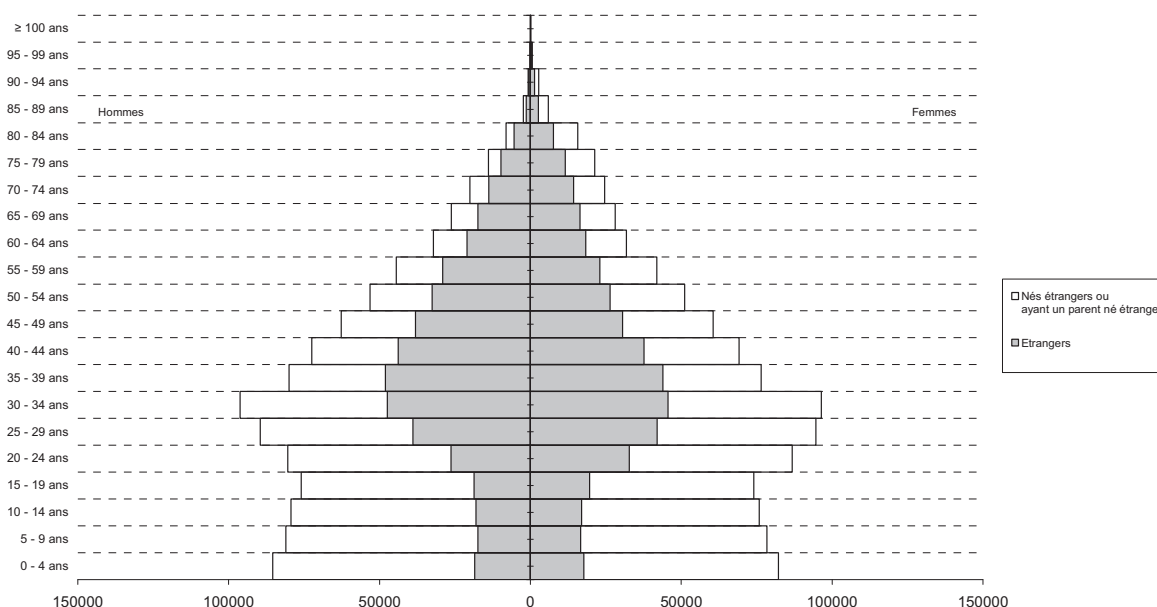
Source : RN - DG SIE /

Calculs et typologie réalisés par le GÉDAP-UCL (repris de Poulain et Perrin, 2007).

Le fait de se baser sur la nationalité à la naissance des parents permet de bien appréhender les jeunes issues de l'immigration¹¹ que l'on ne peut aujourd'hui plus correctement comptabiliser sur base de la nationalité ou de la nationalité à la naissance (voir 4. et 6.3.2.). Contrairement à la population des personnes étrangères ou nées étrangères où l'on ne compte que peu de mineurs, on compte en effet beaucoup de mineurs ayant un parent né étranger (fig. 6.12), même si les classes d'âge les plus nombreuses de cette population se situent entre 25 et 34 ans. Le fait d'appréhender statistiquement les jeunes issus de l'immigration constitue évidemment le principal intérêt de cette définition puisqu'il s'agit d'un groupe clef de toutes les politiques d'intégration des populations issues de l'immigration.

¹¹ Par ailleurs, à ces âges, l'estimation est parfaitement satisfaisante puisque les personnes ont été enregistrées au RN depuis leur naissance.

Figure 6.12. Structures par âge et comparée des populations étrangères et de la population des personnes nées étrangères ou ayant un parent né étranger, 1.1.2005



Source : RN - DG SIE /

Calculs et typologie réalisés par le GÉDAP-UCL (repris de Poulain et Perrin, 2007).

Si la nationalité à la naissance des parents présente donc un avantage important, il convient de souligner un certain nombre de problèmes méthodologiques dépassant le cadre de la fiabilité des données et de la mesure proprement dite.

Puisque l'on remonte dans la généalogie de l'individu, apparaissent des cas de mixité qui n'étaient pas identifiables lorsque l'on s'intéressait aux seules caractéristiques de l'individu : certaines personnes ont à la fois un parent né étranger et un parent né belge. Parmi les personnes nées belges, mais ayant au moins un parent né étranger, on compte en effet selon nos estimations seulement 23% de personnes ayant deux parents nés étrangers. Dans 77% des cas, un des deux parents est donc né belge. Pour ces enfants issus de couple mixte, c'est plus fréquemment la mère qui est belge (57%).

Bien entendu, cette mixité peut être considérée comme « factice », les grands-parents dont sont issus les parents nés belge pouvant être eux-mêmes nés étrangers. Toutefois, aucune source ne permet de trancher sur cette question et de remonter ainsi aux grands-parents. Par ailleurs, si l'on remonte jusqu'aux grands-parents, cela suppose de faire l'hypothèse d'une influence de l'origine des grands-parents sur les petits enfants, ce qui n'est pas une hypothèse simple à poser. En outre, lorsque l'on remonte de trois générations dans le temps, on remonte à une période où l'immigration était plus réduite et il ne faut donc pas surestimer cette importance de la troisième génération issue de l'immigration qui n'apparaît pas dans les statistiques. Finalement, si l'on remonte de trois générations dans le temps, on remonte à une période où les principaux pays d'immigration étaient assez différents des pays d'immigration actuels. On trouvera vraisemblablement beaucoup de personnes de la troisième génération issue de l'immigration italienne, mais moins de personnes de la troisième issue de l'immigration marocaine ou congolaise.

Dans tous les cas, le fait que l'on observe une mixité importante des origines des parents est important sociologiquement. Cela doit aussi nous inciter à traiter avec énormément de précautions méthodologiques de cette population née belge, mais ayant un parent né étranger. Si une personne a un parent d'origine belge et un parent d'origine étrangère, il n'y a pas de manière simple pour la classer dans une catégorie ou dans une autre. Elle peut être discriminée sur base d'une partie de ces origines et il peut donc être utile de vérifier l'ampleur de ces discriminations, mais elle peut aussi être considérée comme d'origine belge dans sa vie quotidienne et il peut être abusif de la catégoriser comme issue de l'immigration. Sachant que la majorité des personnes nées belges ayant un parent né étranger sont issues de couples mixtes, cette question n'est pas anodine.

Les difficultés méthodologiques rencontrées pour traiter de la mixité des origines des parents doivent nous amener à questionner encore plus fortement l'idée de collecter des informations sur les grands-parents, malgré l'intérêt porté à la troisième génération. Comment considérer une personne née belge qui a trois grands-parents nés belges et un grand-parent né étranger ? Puisque la mixité des origines des parents apparaît déjà très forte, la mixité des origines des grands parents est vraisemblablement extrêmement élevée.

6.3.3.2. Un monitoring socio-économique basé sur l'origine nationale pour mieux lutter contre les discriminations sur le marché du travail

L'estimation présentée de la population des personnes ayant au moins un parent étranger est intéressante, mais comme nous venons de le voir, méthodologiquement, une partie de cette population ne peut pas encore être saisie statistiquement aujourd'hui du fait du caractère récent des registres de population informatisés. Cette estimation est donc encore partielle.

Afin de promouvoir la diversité et la lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi, la faisabilité d'un « Monitoring socio-économique basé sur l'origine nationale pour mieux lutter contre les discriminations sur le marché du travail » est aujourd'hui à l'étude. Elle devrait permettre de mieux comprendre la situation sur le marché de l'emploi des personnes étrangères, mais aussi de personnes d'origine étrangère. Cette population étrangère devrait être identifiée sur base de la nationalité de l'individu, de sa nationalité à la naissance, de son lieu de naissance, mais aussi du lieu de naissance de ses parents et peut-être de leur nationalité à la naissance comme il est recommandé par les Nations unies pour identifier les populations d'origine étrangère dans le cadre des recensements (UNECE, 2006). Dans ce but, un accès direct à la filiation des individus devrait permettre d'appréhender l'ensemble de la population cible (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2007). Même si aucune donnée n'est à l'heure actuelle disponible sur base de ce monitoring, il devrait radicalement transformer la connaissance que nous avons aujourd'hui des populations issues de l'immigration et de leur situation sur le marché de l'emploi.

6.4. Conclusion partielle : le choix d'une définition et le choix des résultats

Si le nombre d'étranger ne croît plus, le nombre de personnes d'origine étrangère augmente assurément, même si les indicateurs dont on dispose pour décrire cette population sont pour l'heure encore très imparfaits. Les données présentées dans ce texte permettent déjà d'aller plus loin que la simple nationalité pour appréhender la nationalité à la naissance et partiellement la nationalité des parents. La population née étrangère est radicalement différente de la population étrangère. La population née étrangère est plus nombreuse que la population étrangère, mais les caractéristiques sont souvent opposées : la population née étrangère croît quant la population étrangère stagne ; les Européens dominent la population étrangère quant ils ne dominent plus la population née étrangère... Sur base des données préliminaires dont on dispose sur les personnes nées étrangères ou ayant un parent né étranger, il semble que la divergence de la population d'origine étrangère ainsi appréhendée soit encore plus forte, mais surtout que la mixité des origines des Belges d'origine étrangère soit souvent sous-estimée.

Cela doit évidemment nous amener à abandonner les amalgames. La personne issue de l'immigration n'est pas forcément un étranger. Si le sens courant du mot « étranger » est parfois large, il ne doit pas faire oublier que le Belge n'est plus étranger. Il peut être utile de se référer aux origines d'un individu dans un certain nombre de cas (pour étudier les discriminations qui se fondent sur cette caractéristique, les différences culturelles...), mais cela n'a assurément rien à voir avec sa nationalité.

Par ailleurs, si l'on souhaite s'adresser aux populations d'origine non européenne ou non communautaires, les populations qui doivent être visées ne sont plus majoritairement des populations étrangères, mais des populations belges, ce qui a évidemment des conséquences majeures pour ce qui concerne les politiques s'attachant à l'intégration et aux migrations. Ainsi, concernant l'intégration, combattre les discriminations fondées sur l'origine, c'est combattre les discriminations dont sont victimes des Belges, même s'ils sont d'origine étrangère. Concernant les politiques migratoires, le « regroupement familial » dans les populations d'origine étrangère est aujourd'hui souvent le fait de conjoint de citoyens belges d'origine étrangère, et limiter les possibilités de regroupement familial de conjoints de citoyens belges constitue un changement d'objectif majeur.

Finalement, la place de plus en plus importante des Belges issus de l'immigration doit assurément nous amener à souligner les inégalités touchant une part grandissante des citoyens belges. Malgré l'acquisition de la nationalité belge, le Belge d'origine étrangère n'en est pas moins souvent renvoyé à ses origines. Pour certains, le fait que les scientifiques essaient de mieux comprendre cette diversité des origines des Belges et demandent à disposer d'informations statistiques constitue une manière d'institutionnalisation de la discrimination. Pour notre part, il nous semble nécessaire de reconnaître que ces discriminations existent et qu'il est nécessaire de disposer d'outils statistiques permettant d'évaluer l'ampleur du phénomène pour agir efficacement. Actuellement, les outils disponibles sont très limités et ne permettent que marginalement de saisir la situation des seuls étrangers. Ils pourraient être affinés sur base des informations déjà enregistrées dans les fichiers administratifs comme nous l'ont montré récemment quelques études innovantes (Vertommen, Martens et Ouali, 2006 ; Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2007).